

ARDAN en région Lorraine, dénicheur d'activités nouvelles et producteur d'emplois pérennes

Du côté de la Région Lorraine...

ARDAN, qu'est-ce que c'est ?

- Action Régionale pour le Développement d'Activités Nouvelles (Ardan)
- dispositif de formation-développement à destination des TPE-PME, porté par le Cnam, et plus spécifiquement Cnam entrepreneur(s) en Lorraine
- intégrer, à terme, un nouveau collaborateur, tout en bénéficiant d'un soutien financier
- développer les comportements et les compétences entrepreneuriales
- acquérir les méthodes et les savoirs nécessaires au pilotage de projets entrepreneuriaux en situation réelle

Trois objectifs sont visés :

- un objectif économique
 - un objectif emploi
 - un objectif de sécurisation des parcours professionnels
-
- 5 programmes déclinés en Lorraine, notamment ARDAN Développeur

RAPPEL :

Mise en place de stages de formation professionnelle d'une durée de six mois permettant aux TPME régionales :

- d'intégrer un demandeur d'emploi à l'entreprise, rémunéré en tant que stagiaire de la formation professionnelle continue ;
- de faciliter la mise en œuvre d'un projet à travers un suivi personnalisé
- de renforcer l'employabilité du demandeur d'emploi par l'obtention du Titre professionnel *Entrepreneur de petite entreprise* du Cnam

ARDAN : ça marche...

Un constat simple :

- Dispositif soutenu depuis 1988 et qui fonctionne bien
- Projets d'entreprises dans de multiples secteurs
- Demandeurs d'emploi de tous niveaux
- A terme, un taux d'embauche de plus de 85 % , dont plus de 65 % des stagiaires confirmés sur un CDI (données 2012),
- Plus de 70 % de réussite au titre professionnel (RNCP, niveau III)

Alors : ça marche COMMENT et POURQUOI ?

Ça marche comment ?

Pour l'entreprise candidate :

- Demande formalisée dans un dossier offre de projet
- Accompagnement par un réseau de promoteurs locaux, notamment pour définir la stratégie de développement et renseigner le dossier ⇔ pré-instruction de faisabilité
- Transmission du dossier au Cnam ⇔ instruction du dossier (cohérence, complétude...)
- Examen du dossier par un comité d'engagement au regard des critères d'intervention ⇔ validation du projet

En cas de validation : début du parcours pour le stagiaire et l'entreprise avec accompagnement et soutien financier à la clé.

Pour le stagiaire :

Stage de 26 semaines (910 heures) rémunéré, alternant formation en présentiel et période en entreprise

Parcours de formation de :

- 308 heures pour le Titre professionnel *Entrepreneur de petite entreprise*
- 14 heures pour le chéquier formation complémentaire (durée moyenne estimée)

A noter :

- Présence méthodologique, pédagogique et partenariale du Cnam en Lorraine durant tout le processus

- Présence financière et partenariale du Conseil Régional durant tout le processus

Ça marche... Pourquoi ?

- L'engagement commun du Conseil Régional et du Cnam :
 - Partenariat historique
 - Relations de proximité et de confiance
 - Suivi efficace et concret (ex : groupe de travail technique sur les évolutions)

- Le réseau des partenaires locaux :
 - ❑ Un réseau de promoteurs locaux régionaux, structures partenaires agréées par le dispositif
 - ❑ Promouvoir, communiquer, détecter (« dénicher »), informer les bénéficiaires potentiels
 - ❑ Une quarantaine de structures partenaires réparties de manière homogène sur tout le territoire lorrain
 - ❑ 70 professionnels à l'écoute des entreprises et de leurs projets

- **La formation proposée :**

Titre professionnel reconnu (RNCP, niveau III)

Deux facettes distinctes et complémentaires

- aborder la gestion des processus : facette dénommée « les bonnes pratiques pour entreprendre » pour l'acquisition et la mise en œuvre de méthodologies structurantes permettant à l'entrepreneur de gérer son **ACTION** et les **COMPÉTENCES** nécessaires à la conduite de cette action (203 h) ;
- aborder des repères disciplinaires : facette dénommée « les bonnes questions pour entreprendre » pour se construire un parcours modulaire personnalisé (105 h).

- L'importance du comité d'engagement
 - ❑ Présidé par le Conseil Régional
 - ❑ Composé de professionnels et de partenaires sociaux concernés par la thématique
 - ❑ Se réunit une fois par mois (10 fois par an)
 - ❑ Espace de débat et de dialogue
 - ❑ Plus qu'un simple lieu de validation, suivi des dossiers sur le long terme
 - ❑ En cas de refus, recommandations pour l'avenir de l'entreprise

La parole aux promoteurs et bénéficiaires...